

COMPTE-RENDU

Présents :

M. BOULY - Mme LERAT – M. DEGEILH – Mme HARLEPP – M. FREMY - Mme FLORENTIN - M. GAVRILOFF - Mme DELAPLACE - MM. CHARPENTIER – PRIMARD - DA CUNHA – Mme DUMONT – MM. BALLAND - CHRETIEN - Mme CHARPENTIER - MM. LENOIR - BARBIER – Mme CHEVRIER - M. CHANCELIER - Mme LEFRANC – MM - RICHARD - JOINEAU - Mmes LEURET - RICCI - M. RENNESSON

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mme GERARDIN donne pouvoir à M. BOULY
Mme YNIESTA donne pouvoir à Mme DELAPLACE
Mme CAROMEL donne pouvoir à Mme LERAT
Mme HUEL donne pouvoir à M. JOINEAU

A été nommée secrétaire : Claudine FLORENTIN

I) Approbation de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

II) Approbation du procès-verbal de la séance du 19/12/19

Adopté à l'unanimité.

III) Rapport d'activité et de développement durable de la Métropole

Rapporteur : Monsieur DEGEILH

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité et de développement durable 2018 qui a été présenté au Conseil de la Métropole du Grand Nancy, doit être soumis au Conseil Municipal de chaque commune membre, pour information et sans voix délibérative, avant d'être mis à disposition du public.

L'Assemblée prend acte.

IV) Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Rapporteur : Yann FREMY

Il est rappelé au Conseil les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L.4312-6.

Budget primitif de la Commune

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2019 (hors chapitre 16) : 1 052 900,00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de faire application de cet article à hauteur de 263 225,00 € (25% x 1 052 900,00 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Progriciel Finances / Ressources-humaines et logiciel périscolaire

Chapitre 20 : C/2051 : Concessions et droits similaires 32 000€

Mobilier

Chapitre 21 : C/2184 : Achat de mobilier 1 000€

Achat de matériel informatique

Chapitre 21 : C/2183 : Matériel informatique 2 000 €

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2020, dans les limites fixées par la réglementation, soit à hauteur de 25% des crédits réels ouverts d'investissement en 2019, pour les opérations ci-dessus mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

V) Demande de subventions pour la réfection de toitures

Rapporteur : Yann FREMY

Une consultation a été lancée pour estimer le montant des travaux liés à la réfection de la toiture de l'école primaire du Centre, le montant prévisionnel est de 35 000 € HT.

Il est proposé au Conseil d'autoriser ces travaux et d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2020 et de solliciter toutes les subventions possibles au taux maximal.

Adopté à l'unanimité.

VI) Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°6

Rapporteur : Yann FREMY

Par délibérations du 02 octobre 2017 et du 04 avril 2019, le Conseil créait et modifiait l'autorisation de programme concernant la réhabilitation de la salle des sports.

Considérant que certaines factures seront mandatées sur l'exercice 2020, il est proposé au Conseil de procéder au réajustement de l'autorisation de programme ainsi qu'il suit :

Article 1^{er} : voter la modification du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	1 057 430,00 €
C.P. 2017	3 370,00 €
C.P. 2018	105 393,80 €
C.P. 2019	908 665,97 €
C.P. 2020	40 000,23 €

Article 2^{ème} : d'autoriser Monsieur le Maire, pour la mise en œuvre de cette opération, à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

Adopté à l'unanimité.

VII) Versement d'une participation financière pour les sorties pédagogiques scolaires avec nuitées

Rapporteur : Sylvie HARLEPP

Les sorties scolaires avec nuitées, qui recouvrent les voyages collectifs d'élèves, les classes de découverte, d'environnement ou culturelles, sont définies par les circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999 et n° 2005-001 du 5 janvier 2005 du Ministère de l'Education Nationale.

La commune souhaite subventionner les séjours pédagogiques de ses écoles.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les projets pédagogiques de classes de découverte, dûment approuvés par l'Inspection de l'Éducation Nationale, pourraient ainsi recevoir une subvention de la ville qui serait versée à la coopérative scolaire de chaque établissement.

Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 27 janvier 2020.

Il est proposé au Conseil de donner une participation financière pour les sorties pédagogiques avec nuitées comme définit ci-dessous :

Ecole de Montaigu et des 5 Fontaines : la prise en charge intégrale du coût des transports et une allocation de 40 euros par enfant de CM2.

Adopté à l'unanimité.

VIII) Versement du bénéfice de la journée crétoise

Rapporteur : Claudine FLORENTIN

La journée crétoise organisée le 18 janvier dernier a remporté, cette année encore, un vif succès avec la réalisation de 263 repas.

Le bénéfice de cet évènement s'élève à 1522,48 €.

Il est proposé au Conseil de verser les deux tiers de cette somme à l'Office Municipal des Sports de la commune et un tiers pour le festival CART'SON.

Adopté à l'unanimité.

IX) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil Municipal

Rapporteur : Serge BOULY

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2014 confiant au Maire certaines compétences du Conseil,
Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des décisions municipales suivantes :

- 01/2020 : Tarification des jardins familiaux

- Décisions relatives aux concessions funéraires :

CONCESSIONS 150 €

Num	Nom	LDN / La Madeleine	date titre définitif	Achat / Renouvellement
L13	MURGER	La Madeleine	09/01/2019	renouvellement
A44	LERAT	LDN	12/02/2019	achat
E22	MATTENET	La Madeleine	12/02/2019	renouvellement
A45	BASTIEN	LDN	12/02/2019	renouvellement
T7	LE BAILLIF	LDN	12/02/2019	achat
D16	THIRIAT	La Madeleine	08/03/2019	renouvellement
I2	JACQUOT	LDN	08/03/2019	renouvellement
G36	MARCHAL	LDN	08/03/2019	achat
E103	LECOMTE	LDN	01/04/2019	renouvellement
E97	STREIFF	LDN	15/05/2019	renouvellement
T8	BAUDET	LDN	15/05/2019	achat
T10	CORRADI	LDN	13/06/2019	achat
H47	PERILHON	LDN	13/06/2019	renouvellement
T9	AUBERT	LDN	13/06/2019	achat
T11	THESE	LDN	03/07/2019	achat
C114	HUAUX	LDN	22/08/2019	renouvellement
H43	GEORGE	LDN	02/09/2019	renouvellement
H9	MANGENOT	La Madeleine	02/09/2019	renouvellement
H4	FAGOT - HENRY	La Madeleine	02/09/2019	renouvellement
E1	TAVERGNIER	La Madeleine	21/10/2019	renouvellement
E115	ROULEAU	LDN	21/10/2019	renouvellement
B58	THIERY - MEYER	LDN	29/10/2019	renouvellement
B57	LAMBOLEY - BARDIN	LDN	29/10/2019	renouvellement
E108	ROTH	LDN	15/11/2019	renouvellement
E106	THOMAS	LDN	03/12/2019	renouvellement
A38	CHODORGE	LDN	19/12/2019	renouvellement
T12	BLANCHARD	LDN	06/01/2020	achat
B75	LORPHELIN	LDN	06/01/2020	renouvellement
E94	CARPENTIER	LDN	06/01/2020	renouvellement

COLOMBARIUMS 970 €

Num	Nom	LDN / La Madeleine	date titre définitif	Achat / Renouvellement
3K	KRIEGSHAUSER	LDN	15/05/2019	achat
6K	PERRIN	LDN	29/10/2019	achat
5K	LORANT	LDN	29/10/2019	achat
7K	LEYDER	LDN	03/12/2019	achat
4K	PERRIN	LDN	20/12/2019	achat
8K	PANIGHINI	LDN	06/01/2020	achat

Num	Nom	LDN / La Madeleine	date titre définitif	Achat / Renouvellement
S5	ROLIN	LDN	22/08/2019	achat

Décisions relatives au louage

- Salle des fêtes :

DATE	NOM		MONTANT
8-janv	FNACA	AG	GRATUIT
12-janv	MAIRE	FETE CRETOISE	GRATUIT
13-janv	FOOT	LOTO	GRATUIT
24-janv	MAIRIE	VŒUX DU MAIRE	GRATUIT
29-jan	AJVA	AG	GRATUIT
01-févr	TRIATHLON	AG	GRATUIT
3-fév	PETANQUE	LOTO	GRATUIT
5-fév	EFS	COLLECTE	GRATUIT
8-fév	MJC	RESTAU DU COEUR	GRATUIT
2 mars	FOOT	REPAS	GRATUIT
5 mars	MAIRIE	CLIMAT ENERGIE	GRATUIT
9 mars	RIRE MEDECIN	SOIREE DANSANTE	GRATUIT
15 mars	DON DU SANG	AG	GRATUIT
16 mars	AILES	Faites-le vous-même	GRATUIT
18 au 21 mars	MJC	BOURSE	GRATUIT
22 mars	APE 5 FONTAINES	FETE ECOLE	GRATUIT
23 mars	CCAS	PROJECTION FILM	GRATUIT
25 au 28 mars	MJC	BOURSE	GRATUIT
30-31 mars	PRIVE	FETE	550 €
2 avril	AMICALE RETRAITE	AG	GRATUIT
5 avril	PRIMAIRE CENTRE	FETE ECOLE	GRATUIT
19 avril	DON DU SANG DEPARTEMENTAL	AG	GRATUIT
27 avril	PRIVE	FETE	550 €
4 mai	AMICALE RETRAITE	Expo vente	GRATUIT
8 mai	FDCR	PATRIOTIQUE	GRATUIT
12 mai	SQUALE	REPAS NAGEURS	GRATUIT
15-16 mai	CCAS	FORUM DE L'EMPLOI	GRATUIT
21 mai	EFS	COLLECTE	GRATUIT
26 mai	ELECTIONS	EUROPEENES	GRATUIT
8-10 juin	MAIRIE	EXPO PEINTURE	GRATUIT
15 juin	ABANA	CRI D'AFRIQUE	GRATUIT
18 juin	MJC	GALA DANSE	GRATUIT
20 juin	MJC	GALA DANSE	GRATUIT
24 juin	MAIRIE	Réunion KEOLIS	GRATUIT
24 aout	PRIVE	FETE	550 €
8 sep	MAIRIE	FORUM DES ASSOC	GRATUIT
23 sep	EFS	COLLECTE	GRATUIT
28 sep	CCAS	REPAS DES ANCIENS	GRATUIT
30 sep au 4 oct	MJC	BOURSE	GRATUIT
5 oct	FDCR	AG Départementale	GRATUIT
12 oct	PHILANTROPES	BAL	GRATUIT
19 oct	AJAL	SOIREE DANSANTE	GRATUIT
26 oct	MAIRIE	JUMELAGE	GRATUIT
2 nov	STE HISTOIRE	BOURSE MULTI COLLE	GRATUIT
11 nov	AMC	REPAS POILU	GRATUIT
12 au 15 nov	MAIRIE	EXPO FOSSILES	GRATUIT
18 au 22 nov	MJC	BOURSE AUX JOUETS	GRATUIT
30 nov	DERRIERES LES BUTS	BELOTE	GRATUIT
1 dec	CŒUR DE VILLE	MARCHE DE NOEL	GRATUIT
8 déc	FLAG GENIE CIVIL	AG	GRATUIT
11 déc	MAIRIE	SAINT NICOLAS	GRATUIT

- Salle Montaigu :

DATE	NOM		MONTANT
19-20 JAN	LEROY	FETE FAMILIALE	250 €
26 JANV	MAIRIE	CHAR BENEVOLES	GRATUIT
16 FEV	FELIX	FETE FAMILIALE	250 €
2-3 MARS	BAZIN	FETE FAMILIALE	250 €
9-10 MARS	GEORGE	FETE FAMILIALE	250 €
16-17 MARS	COURTOIS	FETE FAMILIALE	250 €
23-24 MARS	PANTEGHINI	FETE FAMILIALE	250 €
27 MARS	MAIRIE	REUNION PUBLIQUE	GRATUIT
30-31 MARS	CHENN	FETE FAMILIALE	250 €
6-7 AVRIL	AUCLAIR	FETE FAMILIALE	250 €
13-14 AVRIL	MARTIN	FETE FAMILIALE	250 €
20-21 AVRIL	SOUEDET	FETE FAMILIALE	250 €
11-12 MAI	HERVE	FETE FAMILIALE	250 €
26 MAI	MAIRIE	ELECTIONS	GRATUIT
1-2 JUIN	RAMEAU	FETE FAMILIALE	250 €
15-16 JUIN	MARTIN	FETE FAMILIALE	250 €
22-23 JUIN	HARLEPP	FETE FAMILIALE	250 €
29-30 JUIN	CHATEAU	FETE FAMILIALE	250 €
6-7 JUILLET	BOUHADGIAR	FETE FAMILIALE	250 €
3-4 AOUT	HOFFMANN	FETE FAMILIALE	250 €
14-15 SEP	ESPISITO	FETE FAMILIALE	250 €
21-22 SEP	LAPREE	FETE FAMILIALE	250 €
28-29 SEP	MULLER	FETE FAMILIALE	250 €
5-6 OCT	BLAISE	FETE FAMILIALE	250 €
19-20 OCT	EICHLER	FETE FAMILIALE	250 €
26-27 OCT	SCHERRER	FETE FAMILIALE	250 €
9-10 NOV	THIRION	FETE FAMILIALE	250 €
16-17 NOV	JACQUEMIN	FETE FAMILIALE	250 €
23-24 NOV	THOMASSON	FETE FAMILIALE	250 €
14-15 DEC	MOIRON	FETE FAMILIALE	250 €
18 DEC	SUPPORTERS	ST NICOLAS ENFANTS	GRATUIT
21-22 DEC	MAXANT	FETE FAMILIALE	250 €

- Loyers :

NOM - PRENOM	ADRESSE	TYPE	REDEVANCE MENSUELLE	Montant Annuel
			2019	
CHRETIEN Véronique	7 bis rue Robert Damery	F4	430.78 €	5 169.36 €
DIDIER Lucette	7 bis rue Robert Damery	F3+COMBLES	470.78 €	5 649.36 €
RICHARD Chantal	2 rue Jeannequin	F4	652.33 €	7 827.96 €
ZIOLO Patrick	1 rue Lucien Riff	F2	381.55 €	4 578.60 €
ROUSSEAUX Daniele	19 rue Viriot	F4	118.32 €	1 419.84 €
MAHE Marie Odile	4 rue des Aulnois	F4	450.45 €	5 405.40 €
LECONTE Guy	4 rue des Aulnois	F3	213.76 €	2 565.12 €
ORANGE	5 rue du Moulin de la Garde 44331 NANTES			6 088.03 €
LOCAPOSTE	17 rue du général Patton	Local commercial	Jan à juin : 1 221.56 € Juill à déc : 1 239.65 €	14 767.26 €
LEO LAGRANGE	66 cours Tolstoi-69100 VILLEURBANNE	Crèche	Jan - fév : 1 250.69 € Mars- déc : 1 272.48 €	15 226.18 €
MERLI Jean	17 rue du Général Patton	F4	Jan- fév : 678.83 € Mars - déc : 685.95 €	8 217.60 €

L'Assemblée prend acte.